

République Française  
Département Sarthe (72)  
**Commune de Marçon**

**DECISION DU MAIRE N° 2024-D008**  
**ESPACE DE LOISIRS - surveillance - sécurité - saison 2024**

Mme Monique TROTIN, Maire de la Commune de Marçon,

Vu la délibération n° 2020/049 du 05/06/2020 relative aux délégations d'attribution du Conseil Municipal au Maire et notamment en matière de marchés publics

Vu l'inscription des crédits au budget primitif 2024 de la Commune,

Vu les proposition reçues,

Considérant qu'il est nécessaire de mettre en place, pendant la saison estivale 2024, une surveillance du site de l'espace de loisirs les week-ends et lors de la manifestation "Marçon Classic" et d'assurer des rondes de fermeture du site,

**DECIDE**

**Article n° 1 :** La société Square, dont le siège social est situé à Durtal - 123 impasse de la Rogerie, est retenue pour assurer les missions de surveillance et de sécurité suivantes, sur l'espace de loisirs :

- 1) Devis n° D24020033 du 05/02/2024 d'un montant de 3 637.20€ ht soit 4 364.64€ ttc.  
- surveillance du site de 13h00 à 17h00 les samedis, dimanches et jour fériés du 01/06/2024 au 31/08/2024
- 2) Devis n° D24020032 du 05/02/2024 d'un montant de 4 923.20€ ht soit 5 907.84€ ttc.  
- rondes de fermeture du site de 22h00 à 23h30 du lundi au dimanche du 29/06/2024 au 31/07/2024  
- rondes de fermeture du site de 21h30 à 23h00 du lundi au dimanche du 01/08/2024 au 31/08/2024
- 3) Devis n° D24020034 du 05/02/2024 d'un montant de 1 615€ ht soit 1 938€ ttc.  
- surveillance du site et de l'évènement " Marçon Classic" de 22h00 à 06h00 du 09/08/2024 au 10/08/2024  
- surveillance du site et de l'évènement " Marçon Classic" de 21h00 à 06h00 du 10/08/2024 au 11/08/2024  
- surveillance du site et de l'évènement " Marçon Classic" de 11h00 à 17h00 le 10/08/2024 et le 11/08/2024

**Article n° 2 :** Le montant total de la prestation de surveillance et de sécurité, du site de l'espace de loisirs, pour la saison 2024 s'élève à 10 175.40€ hors taxes soit 12 210.48€ toutes taxes comprises

**Article n° 3 :** Mention de cette décision sera faite au prochain conseil municipal

Fait à Marçon, le 05/03/2024

Le Maire,  
Monique TROTIN

